

Amap du Haricot Biomagique
CONTRAT
Champignons du 03/10/2024 au 18/09/2025

Le présent contrat est passé entre le producteur : M.Bignon Julien

SARL VB « La Carrière » 23 rue principale 02160 Pargnan (Aisne/Picardie) Tel 06 76 87 21 85

www.lacarriere.com ou www.facebook.com/LaCarrierePargnan/

Et l'adhérent(e) de l'Amap du Haricot Bio Magique

M.,Mme,Mlle

Demeurant :

Tel.Mobile :Courriel :@

Le présent contrat est passé entre le consommateur et le producteur pour l'approvisionnement en paniers de champignons frais tous les 15 jours (2 variétés de base + 3 variétés vous sont proposées selon la disponibilité) et une **option « champignons déshydratés » en 3 distributions pour la saison : décembre, mars et juin.**

Les champignons sont cultivés selon des méthodes de production Bio permettant de respecter la charte de l'AMAP. Les paniers seront constitués selon la production du moment, en respectant le montant des paniers comme suit :

De Base (Frais): Pleurote Gris (10€ TTC/kg) – Shiitaké(25€ TTC/kg) (par ex : 1 petit panier=200g Shiitaké+300g Gris)

Eventuellement : Pleurote Jaune (15€ TTC/kg) - Pleurote Rose (25€ TTC/kg) , Pholiote (20€ TTC/kg)

Et occasionnellement ces produits Déshydratés en vrac: Pleurote gris (10€ TTC/100g), Shiitaké (25€ TTC/100g), Pleurote Rose (25€ TTC/100g)

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consommateurs. Le producteur ne sera pas présent lors des distributions. Il approvisionnera régulièrement sur la saison les adhérents de l'AMAP en produits de sa carrière et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.

En option (Sec) : 3 distributions de champignons Bio déshydratés (décembre, mars et juin) en sachet alimentaire zip Flexico « Doypack », pour la conservation, de pleurotes gris à 4€ et de shiitakés à 7€. Commandez le nombre de sachets qui vous convient, les déshydratés se conservent plus d'un an. Les sachets contiennent 30g de déshydraté, soit environ 300g de champignons frais.

Les livraisons ont lieu toutes les 2 semaines (semaines **impaires** en 2024, **paires** en 2025), à partir du 10 octobre 2024 jusqu'au 18 septembre 2025, sauf pendant le mois d'août 2025.

Le nombre de livraisons sera donc de 24.

(03/10, 17/10, 31/10, 14/11, 28/11, 12/12, 09/01, 16/01, 30/01, 13/02, 27/02, 12/03, 27/03, 10/04, 24/04, 15/05, 22/05, 05/06, 19/06, 03/07, 17/07, 31/07, 04/09, 18/09)

Prix de la récolte et mode de paiement : Payable au trimestre (en 4 fois pour l'année)

___ Petit panier : 8 € / 15 jours 24 X 8 € = 192 € (4 chèques de 48 €)

___ Grand panier : 12 € / 15 jours 24 X 12 € = 288 € (4 chèques de 72 €)

Option Déshydratés :

. Pleurotes : 4 € le sachet ___ 19 Décembre 24 ___ 27 Mars 25 ___ 19 Juin 25 Mt total : _____

. Shitakés : 7 € le sachet ___ 19 Décembre 24 ___ 27 Mars 25 ___ 19 Juin 25 Mt total : _____

NB : Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par **chèques à l'ordre de « SARL VB » et datés du jour de l'engagement.** Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite à l'agriculteur, **tous les chèques (de la période) devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au producteur en début de période.** Le consommateur s'engage à venir chercher son panier chaque quinzaine sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consommateur de faire retirer son panier par un tiers dont il aura signalé l'identité au coordinateur de distribution ou au producteur.

Fait à le

Nom et signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur